
Adresse de la société populaire de Billom qui invite la Convention à continuer d'écraser les ennemis et à ne pas abandonner son poste lorsqu'il ne restera plus de traîtres ni de conspirateurs, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Billom qui invite la Convention à continuer d'écraser les ennemis et à ne pas abandonner son poste lorsqu'il ne restera plus de traîtres ni de conspirateurs, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 320-321;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29263_t1_0320_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

ple les principes de la philosophie et de la raison. Nous aimons la République et nous serons plutôt ensevelis sous ses ruines que de laisser subsister le moindre vestige du royalisme ou de la féodalité. Nous offrons tout notre sang pour la patrie, qu'il coule jusqu'à sa dernière goutte. Oui, vive à jamais la République, une, indivisible et nous mourrons contents d'avoir pu contribuer à son bonheur. Vive la Montagne.»

F.M. ORRY père (*présid.*), MERLET (*secrét.*).

v

[*La Sté popul. de Foix, à la Conv.; 9 germ. II*]
(1).

« Citoyens représentans,

Un complot affreux a menacé la patrie. Des scélérats sous le masque du patriotisme avaient conjuré sa ruine. La liberté allait périr, ses défenseurs allaient être égorgés, mais votre surveillance active a découvert la trame de ce complot odieux; les coupables sont connus, la loi va prononcer sur leur sort et leur supplice en vengeant l'humanité outragée, va effrayer à jamais les complices de leur perfidie.

Cet horrible attentat a redoublé l'ardeur des patriotes et a ajouté à leur attachement pour la République. Nous qui nous faisons gloire d'en avoir constamment été les défenseurs, nous jurons de surveiller avec exactitude les lâches, les intrigans, les traîtres, les faux patriotes; nous montrerons toujours à nos ennemis le front inébranlable du courage et cette union intime qui seule le peut rendre utile et assurer le triomphe de la liberté, notre unique idole. Vive la République ! Vive la Montagne. »

CAVAIGNE (*présid.*), BRIBE (*secrét.*),
Chêne LACOMBE (*secrét.*).

w

[*La Sté popul. du Pont-de-Montvert, à la Conv.; 30 vent. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Entourée de la confiance et de l'amour des français, Montagnards redoutables aux vils despotes, chéris des vrais Républicains, soyez fermes au milieu des orages, soyez inaccessibles à la crainte, malgré tous les revers momentanés que le sort injuste pourrait nous préparer. Point de paix surtout avec les tirans que quand nous la signerons sur les débris de leurs trônes. Voilà notre vœu et tant qu'il existera un vrai Français, ses derniers cris seront : Vive la République, la liberté ou la mort.

Nous vous félicitons de vos glorieux travaux et nous vous remercions. Le gouvernement révolutionnaire que vous venez d'établir achève le grand ouvrage qui vous a été confié et que vous avez si dignement commencé et ne quittez le gouvernail du vaisseau de l'Etat que quand vous l'aurez conduit au port.

(1) C 300, pl. 1056, p. 16; Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t).
(2) C 297, pl. 1024, p. 3; *Débats*, n° 571, p. 390; *Mon.*, XX, 182.

Le Montagnard Chateaufort-Randon, que vous envoyé parmi nous, s'est acquis un droit éternel à l'estime et à la reconnaissance du vrai sans-culotte. Les corps constitués sont épurés, les gens suspects sont reclus. Le fanatisme est abattu, les cloches et les clochers ont disparu, l'argenterie des églises a été envoyée à la monnaie. Les ministres de tout culte ont abdicqué leur fonction et renoncé à leur état; enfin, le département de la Lozère, jadis des derniers sur la ligne de la Révolution, est grâce aux travaux de ce digne représentant, à la hauteur des circonstances.

La Société toujours animée du bien public, vient d'envoyer à l'administration du district, tous les ornements, argenterie, cloches des églises et coupes du culte protestant, 60 couvertes, 120 paires de bas de laine, 40 chemises, 50 paires de souliers dont elle fait le don à la République.»

SERVIÈRE, BOISSIER et VIDAL.

x

[*La Sté popul. de Billom, à la Conv; 10 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans du peuple,

Encore une fois vous venez de sauver la République. De nouvelles trames s'ourdissaient contre la liberté et l'égalité; votre surveillante activité les a déjouées et les conspirateurs vont subir la juste peine que méritent leurs forfaits; grâce vous en soient rendues, Citoyens représentans, par tous les bons Républicains; ceux de la Société populaire de Billom s'empresment de vous payer leur tribut de reconnaissance. Courage, Citoyens représentans, continuez à écraser nos ennemis et les vôtres, et pour cela restez fermes à votre poste, ne l'abandonnez que lorsqu'il ne restera plus de traîtres ni de conspirateurs, c'est un vœu que les Républicains de Billom se font un plaisir et un devoir de vous renouveler.

Mais, Citoyens représentans du peuple, ce n'était pas assez pour vous de travailler pour la prospérité de la République française, l'humanité tout entière fait l'objet de vos tendres sollicitudes, persuadés, d'une part, que le regret de la liberté ne peut être bien assuré qu'autant qu'il sera général et l'autre que le succès d'un établissement si glorieux dépend de l'épuration de la morale universelle et de l'amélioration de l'espèce humaine, vous avez jeté les yeux sur ces infortunés que la soif de l'or transplantait d'un bout d'un hémisphère à l'autre sur un sol qu'ils arrosaient de leurs sueurs et de leurs larmes pour la seule utilité d'un maître dur et barbare; vous avez parlé, leurs fers vont être brisés, des peuplades entières ont recouvré ces droits imprescriptibles que les lois éternelles de la nature assurent à chacun de ses enfans.

Encore un coup, Citoyens représentans, grâce vous en soient rendues par tous ces bons Républicains, qui comme nous, sont animés du désir sincère de voir notre Constitution affermie

(1) C 300, pl. 1056, p. 12; Bⁱⁿ, 20 germ.; *Débats*, n° 568, p. 346; *M.U.*, XXXVIII, 364.

sur des bases inébranlables; nos espérances vont bientôt se réaliser, nous en avons un sûr garant dans ce gouvernement qui, par la simplicité de ses ressorts et sa marche rapide et assurée, est le seul qui convienne à une République attaquée dans son berceau par des ennemis puissants, et qui, le seul aussi pouvait vous mettre sur la trace de ces nouveaux conspirateurs que vous venez de livrer à la vengeance des loix, ennemis d'un nouveau genre d'autant plus dangereux qu'avec le masque du patriotisme ils avaient usurpé la confiance du peuple pour la tourner à leurs vues perfides et scélérates, mais ils ont appris, ainsi que leurs partisans, que rien saurait échapper à votre surveillance. Poursuivcz donc, Citoyens représentans, poursuivez jusqu'à la fin vos pénibles et salutaires travaux; vous êtes assurés d'avoir pour coopérateurs tous les Républicains de la Société populaire de Billom et de leur voir verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour vous défendre.»

LARRET, LAROUVOY, VACHET, GALLIER, SCEVOLA GANDITON, BARRY, DUBIEN, IMBERT, CHAUTARD, BORTRIER, VUILLAUME, DUCLAUX, DAUREZ, FAVRE, LOURIEZ, IMBERDI, BONNARDON, BERCOT, DURIL, LAROCHE, LAMASE, DUBIEN, AUXERET cadet, GENNET, VOISSIEZ, BERLIER, TISSALIER, BONNARDON, SAUVADET, VACHER, VALADON, RIVIÈRE, COSTE, LEGIER, CHAMANDON, BLANCHARD, TISSALIER, BLANCHART, BARGHOIX, LARDY, MASSE, LORRET, COSTE, CHEVALIER, DUCLOS, VORES, ROUGIER, HOUSSEY, TEYRAL, BLANCHARD, FERVAULT, TEYRAL, BARTHO, RAYMOND, LARDY, LIGIER.

4

L'agent national du district de Vervins annonce que, dans ce district, 47 lots de biens d'émigrés, estimés 107,626 liv. 10 s., ont été vendus, dans le cours de ce mois 244,905 livres, et que 97 lots de biens nationaux, venant des fabriques, estimés 36,727 liv. ont été vendus 95,285 liv.

La Convention en décrète l'insertion au bulletin, la mention honorable, et le renvoi au comité d'aliénation (1).

5

L'agent national près le district de Montauban annonce que la vente des biens des émigrés se fait avec succès dans ce district, et que dix lots estimés 52,772 liv., ont été vendus 106,695 liv.

La Convention en décrète l'insertion au bulletin, la mention honorable et le renvoi au comité d'aliénation (2).

(1) P.V., XXXV, 78. Bⁱⁿ, 19 germ.; M.U., XXXVIII, 317; Mon., XX, 174; Débats, n° 567, p. 335. C. Eg., n° 599, p. 66; C. Univ., 22 germ.

(2) P.V., XXXV, 78. Bⁱⁿ, 19 germ. et 25 germ. (2^e suppl⁴); Débats, n° 571, p. 335; C. Eg., n° 599, p. 66; Mon., XX, 175; M.U., XXXVIII, 328; C. Univ., 22 germ.

Ce district vient d'envoyer aux armées des Pyrénées-Orientales et Occidentales 4,559 paires de souliers (1).

[Montauban, 12 germ. II] (2).

«Je te prie, Citoyen président d'annoncer à la Convention nationale que le district de Montauban a fait verser 4559 paires de souliers dans les magasins des armées des Pyrénées-Orientales et Occidentales; qu'il ne cessera de prévenir les besoins de ses frères d'armes, afin d'assurer la chute des tyrans et le triomphe de la Liberté. S. et F.»

LAGENTRE (agent nat.).

6

Dartigoyete, représentant du peuple dans les départemens du Gers et de la Haute-Garonne, envoie à la Convention la liste des effets que la commune de Grenade a envoyés pour l'entretien des défenseurs de la patrie, et annonce que les membres de cette société ayant mis à l'ordre du jour la réquisition des souliers pour nos frères d'armes, Antoine Loubon, l'un de ses membres, très pauvre et même malade, porte à l'instant sur le bureau les souliers qu'il avoit à ses pieds, et que, malgré l'offre que des citoyens plus aisés firent de les lui remplacer, il refusa, et s'en retourna nud pieds.

La Convention décrète mention honorable et insertion au bulletin du zèle de la commune, et renvoie ce trait de civisme au comité de l'instruction publique (3).

[Toulouse, 9 germ. II] (4).

Citoyens représentans,

Je vous adresse ci-joint le tableau des offrandes faites à la patrie par les sans-culottes de la commune de Grenade, et qu'ils destinent aux besoins de nos frères d'armes qui combattent sur les frontières contre les tyrans coalisés. Ce tableau mérite d'être mis sous vos yeux.

Je ne dois pas laisser ignorer à la Convention nationale un trait de civisme qui caractérise bien les sans-culottes.

La Société populaire de Grenade était assemblée, et s'occupait de l'arrêté de nos collègues Milhaud et Soubrany, relatif à la réquisition faite sur les souliers. Le citoyen Antoine Loubon, l'un des membres de cette Société, l'ailleurs très-pauvre et malade, se lève, et porte le premier sur le bureau les souliers qu'il avait tirés de ses pieds. On applaudit à son zèle. Vu son état connu de maladie, on veut l'engager à reprendre ses souliers, ou du moins les garder jusqu'à ce qu'il soit rentré dans sa maison; il refuse et préfère s'en revenir nu-pieds. Il m'a été attesté que ce bon citoyen n'avait en

(1) M.U., XXXVIII, 328.

(2) C. 298, pl. 1040, p. 4.

(3) P.V., XXXV, 78. C. Eg., n° 599, p. 66; M.U., XXXVIII, 317.

(4) Bⁱⁿ, 20 germ.; Mon., XX, 181; M.U. XXXVIII, 363; C. Eg., n° 604; J. Mont., n° 148. Résumé dans AULARD, Recueil des Actes..., XII, 275.